

**Note du Service Intérieur
à l'attention des futurs usagers du parking
2018 - 2019**

Objet : Obtention d'une place de parking

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la future attribution des places de parking pour les étudiants, merci de respecter les consignes suivantes :

Les fiches de demande de place seront disponibles à partir du **03 Septembre 2018** sur le site Internet <http://www.psychologie.parisdescartes.fr/>.

Cette fiche est à **déposer** au RDC : « Service Intérieur bureau 0033 »

Avec la copie des documents suivants :

- > de votre attestation d'assurance en cours de validité
- > de la carte grise de votre véhicule
- > de votre carte d'étudiant

Les étudiants ayant déjà une carte de parking doivent la déposer avec le dossier

- A partir du **03 septembre 2017**, le Service Intérieur (bureau 0033) procédera à la vérification des pièces. **Horaires du bureau 0033 : 8h00 à 15h30**
Le badge sera remis contre un **chèque de 170,00 €** (150,00€ pour les boursiers) à l'ordre de l'Agent comptable Paris Descartes.

Nota : Le nombre de places étant limité, seules les premières demandes seront honorées.

**Le parking étudiant se situe au 3eme sous-sol, merci de respecter cette
consigne sous peine de retrait de votre carte.**

Cette carte est personnelle et individuelle, en aucun cas elle ne doit-être prêtée, échangée, vendue. La carte est valide pour l'année universitaire (jusqu'au 15/07) et/ou la date d'anniversaire de la carte d'assurance. A chaque renouvellement d'assurance il faudra en donner une copie sous peine de dévalidation du badge.

En cas de perte de cette carte, une indemnité forfaitaire de 30 Euros sera demandée pour son renouvellement.

**Il est interdit de laisser votre voiture la nuit et week-end dans
le parking.**